

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 22 juillet 2021	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.  
 Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.  
 Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.  
 Une discussion avec l'adjointe administrative sur l'importance de gardés en bon état les jouets extérieurs qui sont mis à la disposition des enfants. Un module a été interdit d'être utilisée vue l'état.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Julie Plourde

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date